

Communiqué de Presse

En mémoire de Luc Béal-Rainaldy



Ce 4 mai 2021 il y aura 10 ans que notre camarade Luc BEAL-RAINALDY, inspecteur du travail, a mis fin à ses jours dans les locaux du ministère du travail. Il était l'un des fondateurs du syndicat SNUTEFE FSU et son secrétaire national. L'ensemble des adhérents tient à rappeler sa mémoire et à lui rendre hommage.

Si, Luc BEAL-RAINALDY était avant tout un militant engagé dans la défense de ses collègues du ministère du travail, de l'inspection du travail et de ses missions protectrices des salariés, il l'était aussi aux côtés des salariés les plus précaires et les plus exploités et avait été déterminant lors des négociations de l'accord signé le 18 juin 2010 pour la régularisation, " *par le travail*", d'immigrés sans-papiers.

Victime lui-même de discrimination syndicale dans son parcours professionnel, Luc était profondément affecté par la dureté des relations sociales au sein du ministère du travail et de l'emploi, par le mépris des ministres et directeurs pour l'action syndicale, les instances représentatives, pour les agents eux-mêmes et leurs expressions collectives. Ces combats l'ont épuisé.

L'épouse de notre camarade a dû lutter durement pendant un an avant d'obtenir la reconnaissance du caractère professionnel du suicide de Luc, un comble au ministère du travail.

Des réformes successives démantelant nos services comme récemment la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE) supprimant les services départementaux du Ministère du travail, en passant par la vacuité du dialogue social et les remises en cause de la protection des travailleurs dans le code du travail, toutes les luttes de Luc sont encore d'une actualité cuisante.

Devant l'amertume et la colère d'un tel constat, en mémoire de Luc BEAL-RAINALDY et pour défendre les convictions de justice sociale et de solidarité qui nous relie à lui nous continuerons à nous battre sans relâche :

- Pour que l'État assure les missions protectrices de tous les travailleurs, avec des services dotés des moyens humains et matériels nécessaires, avec des agents respectés, protégés, soutenus et indépendants face aux pressions extérieures ;
- Pour que cessent les discriminations à l'encontre des militants syndicaux, particulièrement au ministère du travail qui a défrayé la chronique sur ce sujet ;
- Pour que le dialogue social au ministère du travail cesse d'être réduit à de la communication et devienne l'échange constructif et consistant indispensable aux principes de la démocratie.